



Le projet de loi 20 ne mérite pas d'être rappelé, souligne la CQCH

Québec, le 27 avril 2026 – La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) et ses membres demandent à la nouvelle première ministre, Christine Fréchette, et à sa nouvelle ministre de l'Habitation, Karine Boivin-Roy, de ne pas rappeler le projet de loi 20 (PL 20) qui comporte de nombreuses dispositions problématiques.

« Le temps restant à la session après la fin de la prorogation, le 5 mai, doit être consacré à des dossiers prioritaires et des projets de loi ne nécessitant pas de changements majeurs avant d'être adoptés, bref tout le contraire du PL 20 », estime Sandra Turgeon, directrice générale de la CQCH. « En effet, notre comparution lors des consultations et le mémoire que nous avons déposé démontrent bien que des amendements très importants au PL 20 seraient requis afin de respecter le modèle de gouvernance ayant fait le succès et la solidité des coopératives d'habitation », poursuit-elle. La comparution de la délégation de la CQCH aux consultations du PL 20 et son mémoire ont aussi permis de souligner que l'action gouvernementale serait beaucoup plus utile en accompagnant la création de nouvelles unités de logements abordables, notamment en coopératives, plutôt qu'en venant court-circuiter la gestion démocratique des coopératives d'habitation avec un tel projet de loi.

Lors de l'assermentation du nouveau conseil des ministres, la première ministre a demandé à la titulaire du ministère de l'Habitation « d'accélérer la construction de logements abordables et d'envisager quels pouvoirs on pourrait donner aux villes pour construire plus rapidement de nouveaux projets résidentiels ». Voilà des avenues qui nous semblent beaucoup plus prometteuses que le projet de loi 20, et auxquelles les énergies de la nouvelle ministre de l'Habitation devraient être consacrées plutôt qu'à tenter de faire adopter un projet de loi remis en question par plusieurs, et même bien au-delà du milieu des coopératives d'habitation.

La ministre doit être prudente afin de ne pas fragiliser un modèle qui fonctionne bien dans notre société et qui permet à environ 60 000 Québécois de se loger à un coût raisonnable dans un environnement sécuritaire et convivial.

« Nous espérons que le gouvernement Fréchette sera pragmatique et ne rappellera pas le PL 20. Si le gouvernement tente de rappeler le PL 20, la CQCH et ses alliés continueront de s'opposer fermement à son adoption sans amendements très substantiels pour que les coopératives d'habitation et leurs membres ne soient pas malmenés par des dispositions mur à mur qui font fi de la distinction coopérative », conclut Sandra Turgeon.

À propos de la CQCH

La Confédération québécoise des coopératives d'habitation (CQCH) représente plus de **1 300 coopératives**, regroupant **60 000 personnes** à travers le Québec. Elle joue un rôle clé dans le développement, la formation et le soutien aux coopératives d'habitation, garantissant ainsi un accès à des logements abordables et autogérés.

-30-

Contact médias :

François Robert, conseiller aux affaires publiques

Courriel : frobert@ressources.coop

Tél. : (514) 266-8288

Source :

Sandra Turgeon, directrice générale de la CQCH

Tél. : (418) 648-6758, poste 223